

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 992

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sion de la conception de la défense militaire et, au-delà, de la politique de sécurité (voir encadré) s'impose. Le Conseil fédéral l'a compris. Il a renoncé à publier une seconde mise à jour de la conception de la défense générale de 1973 et il a chargé le responsable de l'Office central de la défense, Hansheiri Dahinden, de préparer avec des experts un rapport sur la politique de sécurité pour la fin de l'année, afin de tenir compte désormais des prodigieux changements survenus depuis quelques mois.

Un débat important et ignoré

Le débat est donc ouvert, qui pour l'instant semble ne susciter d'intérêt public qu'en Suisse alémanique. Pourtant l'importance de cette nouvelle conception de la défense générale n'est pas mince. Car il s'agit d'abord d'arrêter l'étendue de sa thématique. Les mesures qui seront prises en compte pour définir les conditions de notre sécurité seront non seulement de type militaire, mais comprendront également la prévention des conflits, le règlement des crises, le maintien des approvisionnements et des marchés, bref la diplomatie dans tous

ses états. Les secrétaires d'Etat Jacobi et Blankart ne sont-ils pas associés à la réflexion que le chef du DMF mène personnellement à propos de la politique étrangère? Mais ce qui menace notre société, n'est-ce pas aussi une série de problèmes sociaux et culturels, une liste de nouveaux ennemis qui ont nom la drogue, le crime organisé, la marginalisation de la nouvelle pauvreté, etc? Quelle place accorder à ces dangers qui rôdent en nous? Quels instruments créer pour combattre sur place la misère et l'injustice qui entretiennent dans le tiers monde guerre et violence? La délimitation du champ sur lequel porte la nouvelle étude fait donc l'objet déjà d'une discussion. D'un côté Gustav Däniker, l'une des têtes pensantes de l'armée, qui joua un rôle essentiel dans la définition de la défense générale de 1973. De l'autre, des contestataires du tout militaire, comme Kurt R. Spillmann, chef du bureau de recherche pour la politique de sécurité et l'analyse des conflits à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, qui veut voir large et loin. Kaspar Villiger a-t-il saisi les nécessités de l'heure? A certains signes, on pourrait en douter. Devant les cadres de son

Département, en février 1990, son propos sur la définition de la politique de sécurité était bien court, et bien cosmétique également la portée du changement proposé à l'armée. Pendant des mois, le Département a tenu cachées ses intentions touchant la révision de la doctrine de la défense générale au point que même la *Neue Zürcher Zeitung* a dénoncé ce refus de la *glasnost*. Enfin, plus inquiétant que tout: la volonté du chef du DMF d'obtenir l'achat des 34 F/A 18 avant l'achèvement de la refonte des textes fondamentaux. Comme si une dépense de 3 milliards n'était qu'affaire de routine, que l'on peut se permettre quoi qu'il arrive. Il est vrai que ces dernières années le DMF a pris certaines habitudes confortables, les dépenses d'investissement ayant augmenté de 7% en moyenne entre 1980 et 1983, et depuis lors de 6,5%.

Pour mille kilomètres carrés, notre pays, comme on le sait, entretient la plus forte densité au monde en hommes, l'une des plus fortes en chars, en avions et en pièces d'artillerie. Reste à prouver qu'il en va de même pour la compétence en matière de sécurité. Car, dans les années qui viennent, c'est d'abord de matière grise dont auront besoin les responsables civils et militaires. ■

La politique de sécurité de la Suisse. Conception de la défense générale (rapport du Conseil fédéral du 27 juin 1973).

Le document définit d'abord les objectifs en matière de politique de sécurité: le maintien de la paix dans l'indépendance, de la liberté d'action, la protection de la population, la défense du territoire national. Il présente ensuite quatre échelons de conflit, soit la paix relative, la guerre indirecte, la guerre classique et le recours aux moyens de destruction de masse. Il définit les principales tâches en matière de stratégie, qui vont de la prévention des conflits à la dissuasion, de la guerre ouverte à la guérilla et il apprécie les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien ces tâches.

Un rapport intermédiaire sur le même thème paraît en 1980 qui fait le point sur les nouvelles menaces (fusées, terrorisme, subversion), sur la modernisation de l'armée, la protection de la population (protection civile, économie de guerre) et sur l'exécution du plan directeur armée 80.

Un second rapport intermédiaire devait paraître en 1990. Devant l'évolution très rapide de la situation en Europe et en Suisse, le Conseil fédéral a chargé l'Office central de la défense de préparer pour la fin de l'année un rapport sur la politique de sécurité (voir article).

Rapport du Conseil fédéral sur le plan directeur de la défense militaire des années 80 (29 septembre 1975).

Ce texte représente une mise à jour de la conception de la défense nationale militaire de 1966 dont les principes demeurent inchangés, mais qui est adaptée au rapport de 1973 sur la politique de sécurité.

L'armée se voit confirmer ses missions de dissuasion, de protection de la neutralité, de défense du territoire et de résistance. La mise en place des moyens nécessaires fait l'objet d'une planification qui touche l'organisation, le matériel et l'entraînement de la troupe.

EN BREF

Etonnante aventure pour l'objecteur de conscience Rainer Eppelmann en RDA (de tendance libérale): il vient d'être désigné comme ministre du désarmement et de la défense.

Un petit livre donnant l'opinion d'écoliers napolitains sur la Suisse vient d'être publié; 200'000 exemplaires ont déjà été vendus selon *Eco di Locarno*. Une des perles: Berne ne se trouve pas sur la rive du Golfe de Naples.

Une élue du Groupe politique des femmes au Conseil communal de Saint-Gall n'a pas le droit de céder son siège pour assurer la rotation des mandats prévus par ce parti. Les autorités cantonales insistent sur l'observation de l'obligation légale de siéger prévue dans la Constitution centenaire.